

LUNDI 3 ET MARDI 4 JUILLET 2017
PALAIS DES CONGRÈS - PARIS



10^è ASSISES NATIONALES DE LA
PROTECTION DE L'ENFANCE

2007-2017

L'heure de l'Écoute

AVONS-NOUS PROGRESSÉ ?
EST-CE MIEUX AILLEURS ?
COMMENT RELEVER LES NOUVEAUX DÉFIS ?

Organisées par :



En partenariat avec :



Les 10^{èmes} Assises de la protection de l'Enfance sont reconnues au titre de la formation continue des magistrats professionnels

10^{ÈMES} ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

2007-2017

*L'heure
de Vérité*

AVONS-NOUS PROGRESSÉ ?
EST-CE MIEUX AILLEURS ?
COMMENT RELEVER LES NOUVEAUX DÉFIS ?

Depuis la réforme du 5 mars 2007, alors plébiscitée, et dont le projet avait été débattu lors des 1^{ères} Assises nationales de la protection de l'enfance, dix ans ont passé. Dix ans de progrès accomplis mais aussi d'insuffisances récurrentes qui ont nécessité le vote d'une nouvelle loi (14 mars 2016) centrée sur l'intérêt de l'enfant et le pilotage de la politique de protection de l'enfance.

Or, malgré ces adaptations réglementaires et les efforts constants des professionnels et des institutions, les doutes subsistent sur la capacité de notre modèle à assurer *in fine* l'efficacité des réponses apportées. Et les tensions sur le terrain semblent s'amplifier dans un contexte, de surcroît, de plus en plus complexe et imprévisible.

Quel véritable bilan peut-on tirer de ces dix dernières années ? Sur quoi avons-nous progressé, sur quoi avons-nous régressé ? Fait-on mieux ailleurs ? Pourra-t-on s'adapter à la vulnérabilité exponentielle de notre société et à la déliquescence de la plupart des repères éducatifs ? Quelles perspectives pour notre système et nos pratiques ?

Telles sont les questions sur lesquelles nous vous proposerons de débattre lors de cette édition anniversaire des Assises qui aura été précédée d'une enquête auprès de l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance pour recueillir leur position.

PROGRAMME

LUNDI 3 JUILLET 2017

12 h 30

**Ouverture de l'accueil au Palais de Congrès de Paris.
Visite des stands - Accueil café**

14 h 00 - 14 h 15

Mot de bienvenue de la ville de Paris
et présentation de la journée par les organisateurs.

14H15
16H30

SÉQUENCE 1 – AVONS-NOUS PROGRESSÉ ?

14h15-15h00 Présentation des éléments de base du débat

- Ce que disent les principales études récentes sur les forces et faiblesses de notre dispositif de protection de l'enfance.

■ **Anne-Sylvie Soudoplatoff**, directrice générale du GIP Enfance en danger.

- Ce que l'on observe dans l'évolution des besoins, du contexte institutionnel et de l'économie de la protection de l'enfance.

Présentation en exclusivité d'un rapport d'évaluation de l'Odas.

■ **Didier Lesueur**, directeur général de l'Odas.

Relations Département-Justice : les questions restées en suspens.

■ **Damien Mulliez**, conseiller à la chambre des mineurs de la Cour d'Appel de Paris.

- Ce que l'on sait du devenir des jeunes pris en charge dans le cadre de l'Ase durant cette décennie à partir de résultats de l'Étude sur l'accès des jeunes à l'autonomie (Elap).

■ **Isabelle Frechon**, chargée de recherche (Laboratoire Printemps) et chercheuse associée à l'Ined, responsable de l'Étude Elap.

- Ce qu'en pensent les professionnels : présentation des résultats de l'enquête réalisée auprès des acteurs de l'enfance pour ces 10^{èmes} Assises sur leur perception générale du bilan de cette décennie.

15h00-16h30 DÉBAT

Au vu de ces éléments peut-on dire qu'aujourd'hui notre dispositif répond mieux qu'avant aux divers enjeux de la protection de l'enfance ? En quoi s'est-il amélioré ? En quoi a-t-il éventuellement régressé ? En matière de prévention, de repérage et d'évaluation des situations, de contenu des prises en charge, de construction des parcours, d'impact sur le devenir des enfants. . . Quels sont encore les défis à relever pour apporter les réponses les plus proches possibles des besoins des enfants et des familles accompagnés ?

INVITÉS : ■ **Me Rodolphe Costantino**, avocat (Enfance et Partage) ■ **Édouard Durand**, vice-président du Tribunal de grande instance de Bobigny chargé des fonctions de juge des enfants ■ **Adeline Gouttenoire**, professeure à l'Université de Bordeaux IV, directrice de l'Institut des mineurs, présidente de l'Observatoire de la protection de l'enfance de Gironde ■ **Dr Marie-Paule Martin-Blachais**, auteure du rapport sur "Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance", directrice de l'École de la Protection de l'Enfance ■ **Brigitte Mevel Le Nair**, directrice Enfance-Famille du Département du Finistère.

INTERMÈDE SUR LES PARADOXES DES CADRES EN PROTECTION DE L'ENFANCE :

Saynète de 8 minutes proposée par 4 diplômés de la première promotion de l'École de la Protection de l'Enfance.

16 h 30
18 h 00

SÉQUENCE 2 – EST-CE MIEUX AILLEURS ?

1^{ÈRE} PARTIE :

Tour d'horizon des cadres législatifs et institutionnels en matière de la protection de l'enfance dans l'Union Européenne à partir de la cartographie réalisée par l'agence des droits fondamentaux de l'UE.

■ **Astrid Podsiadlowski**, chef du service Droits de l'enfant à l'Agence des droits fondamentaux de l'Union Européenne à l'origine d'une cartographie des systèmes de protection de l'enfance dans l'UE*.

2^{ÈME} PARTIE :

Gros plan sur quelques pays dont on parle souvent en protection de l'enfance sans toujours en connaître la réalité.

► **Belgique francophone** : *quand décentralisation rime avec cohérence des réponses.*

■ **Jessica Segers**, responsable du service SOS-Enfants de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) de la fédération Wallonie-Bruxelles.

► **Angleterre** : *quand trop de protection peut engendrer d'inquiétantes dérives.*

■ **Harriet Ward**, professeur spécialisé dans la recherche sur l'enfance et la famille à l'Université de Loughborough au Royaume-Uni.

► **Danemark** : *quand le choix est fait d'une politique globale de la Jeunesse.*

■ **Anne-Dorte Hestbæk**, responsable de département au Centre national danois pour la recherche sociale.

► **Québec** : *quand la protection de l'enfance se veut l'affaire de tous.*

■ **Martin Goyette**, professeur agrégé titulaire de la chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CRÉVAJ) à l'École nationale d'administration publique (Enap) de Montréal*.

* Intervenant pressenti- En attente de confirmation

09 h 00
17 h 00

SÉQUENCE 3 – COMMENT RELEVER LES NOUVEAUX DÉFIS ?

ATELIERS :

09h00 - 12 h 30

Débat en ateliers sur 5 axes d'adaptation transversaux susceptibles de contribuer à mieux répondre aux nouveaux défis de la protection de l'enfance.

- **Atelier 1** - La contribution de toutes les politiques pleinement recherchée
- **Atelier 2** - L'entourage de l'enfant largement revisité
- **Atelier 3** - Les besoins de l'enfant davantage respectés
- **Atelier 4** - Des cadres en protection de l'enfance mieux "armés"
- **Atelier 5** - La réponse aux mineurs non accompagnés vue autrement

Voir le détail de chaque atelier pages suivantes.

12h30 - 14h30

Déjeuner, visite des stands et animations proposé(e) s par les partenaires

14h30 - 14h45

Qu'en pensent les professionnels réunis en ateliers ?

Présentation des résultats du vote réalisé à l'issue de chaque atelier auprès des participants sur les perspectives de notre modèle et de nos pratiques. Et présentation d'un bref aperçu de la tonalité des cinq ateliers sur les axes d'évolution des pratiques débattus.

14h45 - 16h15

Quelles priorités adresser aux décideurs politiques ?

INVITÉS :

■ **Geneviève Avenard**, adjointe au Défenseur des droits, Défenseure des enfants ■ **Philippe Bas**, sénateur, président du Conseil départemental de la Manche ■ **Michèle Creoff**, vice-présidente du Conseil national de la Protection de l'enfance ■ **Madeleine Mathieu**, directrice de la Protection judiciaire de la jeunesse ■ **Jean-Marie Muller**, président de la Fédération nationale des Adepape ■ **Dominique Versini**, adjointe à la maire de Paris chargée de la solidarité, des familles, de la protection de l'enfance.

Épilogue sur les enjeux oubliés : **Ivan Jablonka**, historien et écrivain, auteur notamment de "Laëtitia ou la fin des hommes" (2016, Ed. Seuil), prix Médicis 2016.

16h15-16h30

Conclusion par un membre du gouvernement

16h30

Spectacle de clôture par des enfants

Fin des Assises aux alentours de 17h00.



La contribution de toutes les politiques pleinement recherchée

PREVENANCE-PREVENTION-PRISE EN CHARGE : TRANSVERSALITÉ DES POLITIQUES -
COOPÉRATION DES ACTEURS - ÉCOLE - CULTURE - INSERTION - SANTÉ...

Qu'il s'agisse de prévention, de prévention ou d'accompagnement dans la prise en charge : comment mieux faire AVEC les autres politiques publiques et les acteurs de ces politiques. Et au premier chef l'école, mais aussi les acteurs de l'insertion, de la santé, de la culture, du sport, de la sécurité... Et quel rôle peut jouer la ville dans cette dynamique ?

Avertissement : Les ateliers proposés dans cette 10^e édition des Assises ont une approche plus transversale des problématiques que les années précédentes. Les démarches ou expériences présentées n'ont pas la prétention de couvrir tous les champs de discussion exposés dans la problématique. Elles ont pour vocation de susciter et d'alimenter le débat, mais ce sont aussi précisément les échanges avec le public qui doivent nourrir la réflexion. C'est pourquoi l'équipe d'animation a pour mission de veiller au respect du temps de présentation des expériences et d'inviter le plus possible le public à débattre et à témoigner de son expérience.

■ ÉQUIPE D'ANIMATION :

■ **Cristelle Martin**, directrice d'une délégation territoriale du Département de Charente-Maritime (*Modératrice*) ; **Béatrice Verhaeren**, conseillère technique à la Direction générale de l'enseignement scolaire du Ministère de l'Éducation nationale (*Discutante*) ; **Benoît Parmentier**, administrateur général de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Belgique (*Grand témoin*).

■ DÉMARCHES OU EXPÉRIENCES PRÉSENTÉES POUR ALIMENTER LE DÉBAT AVEC LE PUBLIC (10/12 minutes de présentation chacune hors questions du public)

► De la défiance à la reconnaissance réciproques : quand les communautés éducatives et pédagogiques parviennent à s'associer autour de la remobilisation des collégiens dans neuf établissements des Bouches-du- Rhône". **Jérôme Tissier**, éducateur à l'Addap 13-service Étang de Berre, et **David Lemonnier**, directeur du service Étang de Berre.

► Réfléchir ensemble, se concerter en amont sur des situations d'enfants, pour mieux agir : l'expérimentation d'instance de concertation sur 2 circonscriptions du 1^{er} degré réunissant inspecteurs de l'Éducation nationale, directeurs d'écoles, AS scolaires, représentants de l'ASE et de l'action sociale du territoire. Par **Sophie Piwowarczyk**, conseillère technique départementale de l'Éducation nationale des Yvelines*.

► Préparer l'autonomie des jeunes majeurs : la démarche du Secteur éducatif jeunes majeurs (SEJM) de Paris ouverte sur le monde économique et professionnel mise en œuvre en collaboration avec la PJJ, la Mission locale de Paris, les foyers de jeunes travailleurs. Par **Julien Mache**, responsable du SEJM.

► L'office de la Naissance et de l'enfant (Fédération Wallonie-Bruxelles) : une logique de réseaux inter-institutionnelle (Aide à la jeunesse, PMI, aide sociale, communes) et interprofessionnelle au service du soutien à la parentalité, et notamment des familles les plus précarisées.



L'entourage de l'enfant largement revisité

PRÉVENTION - PRISE EN CHARGE : LES RESSOURCES DE L'ENTOURAGE - LES RÉFÉRENTIELS D'ÉVALUATION - LES AUTRES ACTEURS ÉDUCATIFS - LES TDC JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIFS - LES INTERVENTIONS À DOMICILE

De la prévention à la prise en charge, pourquoi et comment revisiter la place et les ressources de l'entourage de l'enfant. Comment mieux prendre en compte la parole des familles dans la phase d'évaluation comme dans la mise en place du plan d'aide ? Quels référentiels peuvent y contribuer ? Quels acteurs hors protection de l'enfance stricto sensu peuvent contribuer à améliorer la réponse éducative ? Quelle perspective pour le recours aux TDC dans le cadre judiciaire comme dans le cadre administratif ? Comment faire évoluer l'action éducative en milieu ouvert ? Comment ouvrir davantage les établissements (type mecs) sur l'extérieur ?

Avertissement : Les ateliers proposés dans cette 10^e édition des Assises ont une approche plus transversale des problématiques que les années précédentes. Les démarches ou expériences présentées n'ont pas la prétention de couvrir tous les champs de discussion exposés dans la problématique. Elles ont pour vocation de susciter et d'alimenter le débat, mais ce sont aussi précisément les échanges avec le public qui doivent nourrir la réflexion. C'est pourquoi l'équipe d'animation a pour mission de veiller au respect du temps de présentation des expériences et d'inviter le plus possible le public à débattre et à témoigner de son expérience.

■ ÉQUIPE D'ANIMATION :

■ **Marie-Agnès Féret**, chargée d'étude Enfance-Famille à l'Odas (*Modératrice*) ; **Mohamed L'houssni**, directeur de Retis (*Discutant*) ; **Carl Lacharité**, professeur au Département de psychologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières et directeur du Centre d'études interdisciplinaire sur le développement de l'enfant et la famille (*Grand témoin*).

■ DÉMARCHES OU EXPÉRIENCES PRÉSENTÉES POUR ALIMENTER LE DÉBAT AVEC LE PUBLIC (10/12 minutes de présentation chacune hors questions du public)

► "Qui sont les proches des jeunes placés à leur sortie de prise en charge institutionnelle ?". Par **Élis Abassi**, doctorante à l'Université Paris Ouest – Nanterre / Cresppa-GTM, Ined, et **Isabelle Frechon**, chargée de recherche (Laboratoire Printemps) et chercheur associée à l'Ined, responsable de l'Étude Elap.

► Les ressources capacitaires des familles évaluées autrement à l'aide d'un référentiel d'évaluation des situations familiales : l'exemple du référentiel du Val-de-Marne, élaboré en collaboration avec les travailleurs sociaux et le Creai-Rhône-Alpes. Par **Chantal Rimbault**, directrice de la protection de l'enfance et de la jeunesse du Val de Marne.

► Les possibilités ouvertes par la loi du 14 mars 2016, pour prolonger le parrainage de proximité d'un recours plus fréquent au tiers digne de confiance bénévole pour les enfants pris en charge durablement par l'Ase. Par un professionnel de l'ASE et **Mireille Ogier**, présidente d'Horizon Parrainage à Lyon.

► Ce que l'on peut apprendre des pratiques de nos concitoyens ultra-marins : l'exemple de la Guyane, avec le témoignage d'**Audrey Marie**, vice-présidente de la collectivité territoriale de Guyane, chargée de la petite enfance et de la jeunesse.



Les besoins de l'enfant davantage respectés

INTÉRÊT DE L'ENFANT - BESOINS FONDAMENTAUX - DROITS - PPE - PARCOURS - FORMATION - COOPÉRATION DES ACTEURS...

Du processus de décision à la sortie du dispositif, comment faire primer l'intérêt de l'enfant avant tout autre ? Que sait-on aujourd'hui des besoins fondamentaux de l'enfant ? Quels sont ses droits ? Et comment mieux les prendre en compte dans les pratiques des différents acteurs tout au long de son parcours en protection de l'enfance ? Les enjeux en termes de pluridisciplinarité des équipes, de posture à l'égard de l'enfant, de sa famille, et entre les acteurs ? Les enjeux en matière de coopération et d'articulation des acteurs lors de l'élaboration du Projet pour l'enfant et tout au long de sa mise en œuvre.

Avertissement : Les ateliers proposés dans cette 10^e édition des Assises ont une approche plus transversale des problématiques que les années précédentes. Les démarches ou expériences présentées n'ont pas la prétention de couvrir tous les champs de discussion exposés dans la problématique. Elles ont pour vocation de susciter et d'alimenter le débat, mais ce sont aussi précisément les échanges avec le public qui doivent nourrir la réflexion. C'est pourquoi l'équipe d'animation a pour mission de veiller au respect du temps de présentation des expériences et d'inviter le plus possible le public à débattre et à témoigner de son expérience.

■ ÉQUIPE D'ANIMATION :

■ **Elsa Keravel**, magistrate, chargée de mission à l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance, coordonnatrice du rapport d'étude "Le PPE : état des lieux, enjeux organisationnels et pratiques (ONPE juil.2016) (*Modératrice*) ; **Ali Merimeche***, vice-président du TGI de Valenciennes, et **Gabrielle Chouin**, conseillère principale d'éducation, formatrice, et membre d'une Adepape (*Discutants*) ; **Harriet Ward**, professeur spécialisé dans la recherche sur l'enfance et la famille à l'université de Loughborough au Royaume-Uni (*Grand témoin*).

■ DÉMARCHES OU EXPÉRIENCES PRÉSENTÉES POUR ALIMENTER LE DÉBAT AVEC LE PUBLIC (10/12 minutes de présentation chacune hors questions du public)

► Présentation du rapport sur "les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance". **Par Marie-Paule Martin-Blachais**, auteur du rapport et directrice de la démarche de consensus, directrice de l'École de la Protection de l'Enfance.

► Projet pour l'enfant : comment mieux associer les parents et mieux prendre en compte les besoins de l'enfant : l'exemple de la démarche et des outils mis en place dans la Drôme.

Par Catherine Bonnet, directrice Enfance Famille, et un autre professionnel du Département engagé dans la démarche.

► Quand une Mecs et deux IME réinventent le travail collaboratif avec comme priorité la réponse aux besoins spécifiques de l'enfant. **Par Sandrine Berthier**, cheffe de service de la Mecs de Mougins, Croix-Rouge française.

► Des besoins de l'enfant aux droits de l'enfant, l'enjeu de la formation. **Par Sylvie Delcroix**, conseillère technique à SOS Villages d'Enfants et un jeune accueilli en protection de l'enfance participant à la formation des professionnels sur les droits de l'enfant.



Des cadres en protection de l'enfance mieux "armés"

FORMATION - COMPÉTENCES - TRAVAIL EN ÉQUIPE - PRISE DE RISQUE - STATUT - PLACE FACE AU JUGE DES ENFANTS

Pourquoi et comment mieux définir le rôle, les compétences, le périmètre d'intervention et les responsabilités du cadre en protection de l'enfance ?, comment renforcer sa légitimité, sa reconnaissance, son "incarnation" non seulement au sein de sa collectivité, au niveau central et dans les territoires, mais aussi à l'extérieur et en particulier face au juge des enfants ?, quelles implications en termes de formation, d'organisation et de management, et statut ?

Avertissement : Les ateliers proposés dans cette 10^e édition des Assises ont une approche plus transversale des problématiques que les années précédentes. Les démarches ou expériences présentées n'ont pas la prétention de couvrir tous les champs de discussion exposés dans la problématique. Elles ont pour vocation de susciter et d'alimenter le débat, mais ce sont aussi précisément les échanges avec le public qui doivent nourrir la réflexion. C'est pourquoi l'équipe d'animation a pour mission de veiller au respect du temps de présentation des expériences et d'inviter le plus possible le public à débattre et à témoigner de son expérience.

■ ÉQUIPE D'ANIMATION :

■ **Thierry Arnoux**, coordonnateur de l'École de la Protection de l'Enfance (*Modérateur*) ; **Bertrand Mesme**, directeur Enfance-Famille du Département de la Sarthe (*Discutant*) ; **Jean-Michel Permingeat***, magistrat, directeur Enfance-Famille du Département du Var (*Grand témoin*).

■ DÉMARCHES OU EXPÉRIENCES PRÉSENTÉES POUR ALIMENTER LE DÉBAT AVEC LE PUBLIC (10/12 minutes de présentation chacune hors questions du public)

- Les évolutions récentes de la protection de l'enfance mises en œuvre par des services pris dans des difficultés multiples interrogent les places, rôles et repères des professionnels. Comment aider, soutenir et diriger une équipe dans ces changements de paradigmes ? **Par Danielle Popovic**, diplômée de la première promotion "Cadre en protection de l'enfance" de l'École de la Protection de l'Enfance.
- La dynamique mise en place par le Département de la Sarthe avec les services de la Justice locaux pour favoriser la connaissance et la reconnaissance mutuelle au service d'une meilleure réponse à l'enfance en danger (stages d'immersion réciproques Département-Justice, formations communes, assouplissement des modes de communication...).
- L'exemple du Comité prévention protection de l'enfance (CPPEF) qui se réunit sur chaque arrondissement pour examiner les situations les plus complexes, débattre sur des thématiques relatives à la protection des mineurs, avec les partenaires de la protection de l'enfance dont la psychiatrie enfant et adulte. **Par Isabelle Saily**, responsable de secteur ASE à Paris.



ATELIER 5

La réponse aux mineurs non accompagnés vue autrement

UN PHÉNOMÈNE QUI DÉSTABILISE - LES ENJEUX EN TERMES D'INSERTION -
DES PRATIQUES QUI ÉVOLUENT - LE RECOURS À D'AUTRES ACTEURS...

Le phénomène de massification des mineurs non accompagnés pris en charge dans le cadre de la protection de l'enfance bouleverse considérablement les territoires et les professionnels qui en sont chargés à la fois sur les plans organisationnel, financier mais aussi humain. Au-delà du débat sur la responsabilité des différents acteurs publics dans leur prise en charge, il est proposé ici un pas de côté plus constructif, en s'interrogeant sur le contenu d'une prise en charge adaptée aux MNA (insertion au-delà de la mise à l'abri) sur la collaboration avec d'autres acteurs que cela implique. En somme, au-delà des aspects préoccupants ou déstabilisants d'un phénomène difficilement maîtrisable, pourquoi et comment y voir aussi une opportunité de développement de nouvelles pratiques prometteuses en protection de l'enfance ?

Avertissement : Les ateliers proposés dans cette 10^e édition des Assises ont une approche plus transversale des problématiques que les années précédentes. Les démarches ou expériences présentées n'ont pas la prétention de couvrir tous les champs de discussion exposés dans la problématique. Elles ont pour vocation de susciter et d'alimenter le débat, mais ce sont aussi précisément les échanges avec le public qui doivent nourrir la réflexion. C'est pourquoi l'équipe d'animation a pour mission de veiller au respect du temps de présentation des expériences et d'inviter le plus possible le public à débattre et à témoigner de son expérience.

■ ÉQUIPE D'ANIMATION :

■ **Maryline Vinclaire**, directrice du Pôle Solidarités du Département du Pas-de-Calais (*Modératrice*);
Sylvie Vella, responsable de la Mission Mineurs non accompagnés à la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (*Discutante*); **Rozenn Le Berre**, auteure de "De rêves et de papiers - 547 jours avec les mineurs isolés étrangers" (Ed. La Découverte) (*Grand témoin*).

■ DÉMARCHES OU EXPÉRIENCES PRÉSENTÉES POUR ALIMENTER LE DÉBAT AVEC LE PUBLIC (10/12 minutes de présentation chacune hors questions du public)

- Le dispositif d'évaluation de la minorité mis en place par la Croix-Rouge française, intégrant le repérage des vulnérabilités et les dimensions psychologiques et médicales des individus.
- La démarche d'insertion dans la cité menée à Vannes (Morbihan) par la plateforme d'orientation et d'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés d'Apprentis d'Auteuil. **Par Anne Valla**, responsable de la plateforme d'orientation et d'accompagnement Mineurs Non Accompagnés (à Vannes) chez Apprentis d'Auteuil.
- "Parrains pour toit" : le projet expérimental d'accueil durable et bénévole de MNA par des familles franciliennes mené par France-Parrainages en partenariat avec le conseil départemental du Val-de-Marne, la Fondation de France et la plateforme Elan du Samu social de Paris. **Par Intissar Koussa**, coordinatrice Projets-réseau de parrainage de proximité chez CFPE-France Parrainages.

LE COMITÉ DE PILOTAGE DES ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Les 10^{èmes} Assises nationales de la protection de l'enfance sont organisées par le Journal des Acteurs Sociaux, en collaboration avec l'Observatoire national de l'action sociale (Odas) et la ville de Paris, collectivité accueillante de cette édition.

ET EN PARTENARIAT AVEC :

- l'Assemblée des départements de France (**ADF**)
- l'Association des conseillers techniques de service social de l'Éducation nationale (**Actessen**)
- l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille (**AFMJF**)
- l'Association nationale des assistants de service social (**Anas**)
- l'Association nationale des cadres de l'action sociale des conseils généraux (**Ancasd**)
- l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des départements et des métropoles (**Andass**)
- le **CNFPT**, Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- le Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée (**CNLAPS**)
- la Convention nationale des associations de protection de l'enfant (**Cnape**)
- la **Croix-Rouge française**
- le **Défenseur des Droits**,
- l'Association Nationale d'Interventions Sociales en Commissariat et Gendarmerie (**ANISCG**)
- la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (**Fehap**)
- la Fédération nationale des Adepape (**Fnadepape**)
- la Ligue de l'enseignement

- le Ministère des Affaires sociales et de la santé (**DGCS**)
- le Ministère de la Justice (**DPJJ**)
- le Ministère de l'Éducation nationale (**DGESCO**)
- l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (**ONPE**)
- l'Organisation nationale des éducateurs spécialisés (**Ones**)
- **SOS Villages d'enfants**
- le Syndicat national des médecins de PMI (**SNMPMI**)
- l'Union nationale des associations familiales (**Unaf**)
- l'Union nationale des acteurs de parrainage de proximité (**Unapp**)
- l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (**Uniopss**)

ET LE SOUTIEN DE :

- l'Agence des bonnes pratiques et initiatives locales (**Apriles**)
- l'Association **A. Retis**
- Bulletin de la Protection de l'Enfance (**BPE**)
- l'École de la Protection de l'Enfance



les 10^{èmes} Assises sont reconnues
au titre de la formation continue
des magistrats professionnels

CONDITIONS D'INSCRIPTION

(INFORMATIONS PRATIQUES ET BULLETIN D'INSCRIPTION EN DERNIÈRES PAGES DU PROGRAMME)

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET RIB

L'organisateur des Assises est la SARL L'Action Sociale.

Siège social : 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris.

Numéro Siret : 420 743 346 000 25 RCS Paris - **Code APE :** 5 814 Z

Numéro d'agrément formation : 11753620475.

Relevé d'identité bancaire :

	BNP PARIBAS	Relevé d'Identité Bancaire / IBAN			
L ACTION SOCIALE					
13 BOULEVARD SAINT MICHEL					
75005 PARIS					
IBAN ⁽¹⁾ :	FR76 3000 4027 9000 0100 9956 348				
BIC ⁽²⁾ :	BNPA FR PP XXX				
RIB ⁽³⁾ :	Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation
	30004	02790	00010099563	48	BNPPARB PARIS ST ANDRE (01841)
⁽¹⁾ International Bank Account Number		⁽²⁾ Bank Identifier Code		⁽³⁾ Relevé d'Identité Bancaire	

MONTANT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Tarif normal : 350 € nets par participant(e) pour la totalité de la manifestation soit une journée et demie, ateliers, documentation, **et repas du mardi 4 juillet inclus**. (Exonération de la TVA selon l'Article 293 B du Code général des impôts).

Tarif dégressif : 300 € nets par participant(e) à partir de 5 inscriptions dans une même institution. (Exonération de la TVA selon l'Article 293 B du Code général des impôts).

À NOTER : PRISE EN CHARGE UNIFAF ET AUTRES OPCA - Les 10^{èmes} Assises nationales de la protection de l'enfance sont susceptibles de bénéficier "d'un accord d'Unifaf pour une prise en charge dérogatoire, sous réserve des conditions habituelles requises pour les remboursements des actions de formation de ses adhérents". Si vous êtes adhérent Unifaf, Uniformation ou adhérent d'un autre OPCA, contactez votre interlocuteur habituel pour demander à bénéficier de cette prise en charge.

POSSIBILITÉ DE PRÉ-RÉSERVATIONS SANS ENGAGEMENT JUSQU'AU 30 AVRIL 2017

Pour permettre aux institutions de réserver plusieurs places à l'avance sans être obligées de livrer instantanément les coordonnées des inscrits, et de disposer d'une variable d'ajustement de leurs inscriptions en fonction des demandes, l'organisateur accepte de réserver sans engagement jusqu'au 30 avril jusqu'à 10 places. Pour bénéficier de cette possibilité, contactez Maria Lillo ou Christine Dussaut par téléphone au 01 53 10 24 10 ou par mail : assises@lejas.com.

TOUTE INSCRIPTION NÉCESSITE LE RENVOI D'UN BULLETIN D'INSCRIPTION À L'ADRESSE SUIVANTE :

Journal des Acteurs Sociaux (JAS), 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris, ou par fax au : 01 53 10 24 19, ou par mail à : assises@lejas.com ou christine.dussaut@lejas.com

Le bulletin doit être accompagné du règlement des frais de participation par chèque à l'ordre de l'Action Sociale, ou, pour les administrations, d'une lettre valant commande.



Cas particulier : Les 10^{èmes} Assises nationales de la protection de l'Enfance sont reconnues au titre de la formation continue des magistrats professionnels . **Pour les magistrats, la demande d'inscription doit être adressée directement à l'ENM**, à la sous-direction de la Formation continue : claire.estevenet@justice.fr qui leur répondra dans la limite des places disponibles.

CHAQUE INSCRIPTION SERA CONFIRMÉE PAR MAIL AU SIGNATAIRE DE L'INSCRIPTION ET AU PARTICIPANT.

EN CE QUI CONCERNE LES ATELIERS, l'organisateur prendra en compte la préférence du participant (indiquée comme choix 1 dans le bulletin d'inscription) dans la limite des places disponibles. À défaut, il prendra en compte son choix 2. Et en cas d'impossibilité de prendre en compte l'un ou l'autre de ces deux choix, il contactera directement le participant pour lui proposer un autre atelier.

POUR CHAQUE INSCRIPTION CONFIRMÉE, L'ORGANISATEUR ADRESSE À L'ISSUE DE LA MANIFESTATION UNE FACTURE ayant valeur de convention de formation simplifiée et une attestation de présence.

ANNULATION : Les demandes d'annulation par courrier, mail ou fax :

- **reçues avant le 31 mai 2017 minuit** sont acceptées sans frais ;
- **reçues entre le 1^{er} juin et le 18 juin 2017 inclus** entraînent le versement de frais de désistement d'un montant égal à 50 % des droits d'inscription ;
- **reçues après le 18 juin 2017 minuit** (ou les absences constatées pendant les Assises sans annulation transmise à l'organisateur avant le 18 juin 2017), **entraînent le versement de la totalité des droits d'inscription.**

Seule la défection pour **maladie** est acceptée sans frais sur présentation d'un **certificat médical, impérativement.**

NB : Les grèves de transport dès lors que le service minimum est assuré ne constituent pas une cause d'annulation sans frais et donc n'exonèrent pas des frais de désistement susmentionnés.

Aucune annulation ne sera prise par téléphone. L'annulation doit être transmise par mail (assises@lejas.com) ou par fax (01 53 10 24 19).

En cas de financement partiel ou total de la formation par un organisme tiers, et au cas où ce dernier n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandon, etc.), le coût de l'ensemble des droits d'inscription reste dû par le signataire de l'inscription.

RENSEIGNEMENTS :

Maria Lillo ou Christine Dussaut

Tél. : 01 53 10 24 10 - Email : christine.dussaut@lejas.com - Web : www.lejas.com - www.lebpe.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

10^e Assises nationales de la protection de l'enfance
3 et 4 juillet 2017

À remettre dès que possible à votre service formation qui nous transmettra votre demande après l'avoir validée, ou, en l'absence de service formation, à renvoyer sous enveloppe au :

Journal des Acteurs Sociaux (JAS) - 13 boulevard Saint-Michel, 75005 Paris, accompagné de votre règlement ou du bon de commande de votre administration

PARTICIPANT : ☐ M. ☐ Mme - SVP écrire très lisiblement, notamment l'e-mail et le nom en capitales.

Nom et prénom :

Organisme :

Service :

Fonction :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

Adresse :

Code postal/Ville :

ATELIER CHOISI : indiquez le numéro de l'atelier

CHOIX 1 (votre préférence) : Atelier N°

CHOIX 2 (à défaut de place disponible pour votre choix 1) :
Atelier N°.

SERVICE FORMATION :

Personne chargée du suivi de l'inscription :

Téléphone :

E-mail :

ADRESSE DE FACTURATION :

Organisme :

Service :

Adresse :

Code postal/Ville :

L'inscription sera confirmée par mail au service formation et au participant, si celui-ci a bien indiqué son e-mail.

Comment renvoyer votre bulletin d'inscription ?

**Par courrier accompagné
de votre règlement au :**
JAS - Journal des Acteurs Sociaux
13 boulevard Saint-Michel,
75005 Paris.

Pour les administrations,
par courrier à l'adresse ci-dessus,
ou par fax au : 01 53 10 24 19,
ou par mail :
christine.dussaut@lejas.com
accompagné d'un bon de commande.

Préréservations :

Possibilité dans certaines conditions de préréserver des places par mail (voir page Conditions d'inscription). Mais l'inscription ne sera confirmée qu'après réception du bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement correspondant, ou dans le cas des administrations, d'un bon de commande.

RENSEIGNEMENTS :

JAS

Maria Lillo ou Christine Dussaut

Tél. : 01 53 10 24 10

Mail : christine.dussaut@lejas.com

ou assises@lejas.com

Web : www.lejas.com

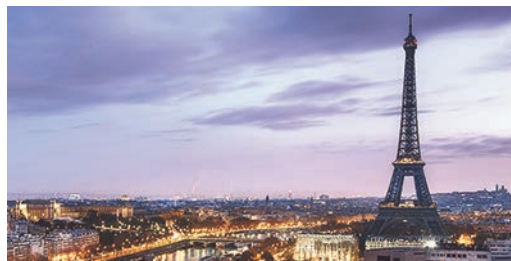
www.lebpe.fr



INFORMATIONS PRATIQUES

DATES ET HORAIRES DES ASSISES

Les 10^{èmes} Assises nationales de la protection de l'enfance ont lieu le lundi 3 juillet et le mardi 4 juillet 2017 au Palais des Congrès de Paris. L'accueil débutera le lundi dès 12 h 30. Un café sera proposé par les partenaires entre 12 h 30 et 13 h 50 sur l'espace exposition (attention pas de déjeuner dans le cadre de l'organisation le lundi - uniquement le mardi). Les travaux commenceront à 14 heures précises et se termineront à 18 heures. Le mardi, les travaux débiteront à 9 h 00 et se termineront à 17 h 00, avec une pause entre 12 h 30 et 14 h 30 pour permettre aux participants de déjeuner sur place.

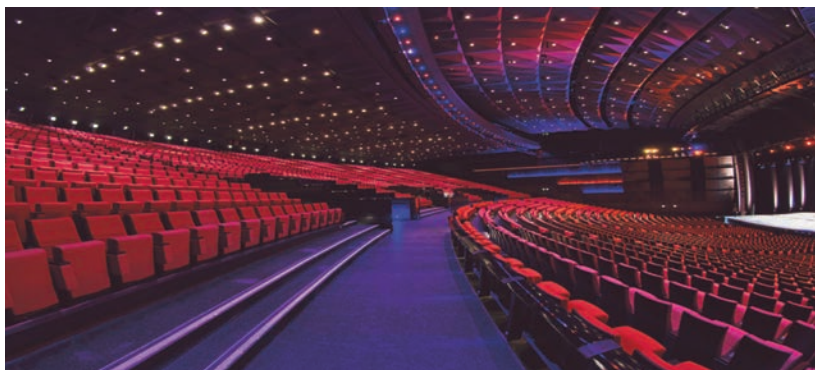


LIEU DES ASSISES

Au cœur de Paris, dans un cadre mythique et extrêmement confortable, les Assises ont lieu au Palais des Congrès de Paris, 2 place de la Porte Maillot, 75017 Paris



Le Palais des Congrès
de Paris
Un site VIPARIS



Le Grand Amphithéâtre du Palais des Congrès, salle qui accueillera les séances plénières

ACCÈS

Accès direct en métro ligne 1, RER C, bus, à pied ou en voiture. 1 500 places de parking en accès direct. Station de taxi et vélib à proximité. (Voir plan ci-dessus). Pour plus d'information une rubrique sera bientôt spécialement publiée dans lebpe.fr : <http://lebpe.fr/lebpe/10-emes-assises-paris-2017/>

HÉBERGEMENT

Le Palais des Congrès de Paris dispose d'une offre hôtelière, à proximité directe, réunissant près de 4 500 chambres d'hôtels. Son emplacement en plein cœur de Paris privilégie l'accès à une large gamme d'hôtels. Les sites internet spécialisés peuvent vous permettre de réserver votre chambre dans un quartier proche et au meilleur prix. Nous vous conseillons de procéder à vos réservations dès à présent. Pour plus d'information une rubrique sera bientôt spécialement publiée dans lebpe.fr : <http://lebpe.fr/lebpe/10-emes-assises-paris-2017/>



RENSEIGNEMENTS :

Maria Lillo ou Christine Dussaut

Tél. : 01 53 10 24 10 - Mail : christine.dussaut@lejas.com - Web : www.lejas.com - www.lebpe.fr